

## 1. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le Réseau a tenu son assemblée générale annuelle le 29 juin dernier. Le rapport annuel 2009-2010, incluant le rapport d'activités et les états financiers du Réseau, a été présenté. Ce document sera disponible bientôt sur la page régionale du site Internet des réseaux Agriconseils [www.agriconseils.qc.ca/site/region/10/1/3/14](http://www.agriconseils.qc.ca/site/region/10/1/3/14)

Voici les faits saillants.

Le Réseau a connu une augmentation du nombre d'utilisateurs de services-conseils individuels de 97 entreprises. Le Réseau compte au 31 mars 2010 754 entreprises inscrites.

Plusieurs services ont été développés notamment dans les productions et domaines suivants : chèvres, grands gibiers, agneaux, vignes, production biologique et accompagnement à l'implantation de la comptabilité de gestion.

## SOMMAIRE

1. Assemblée générale annuelle
2. Décisions du Conseil d'administration du 29 juin 2010
3. Nominations au Conseil d'administration
4. Offre de service 2010-2011
5. Projet de «Guide annuaire pour les travailleurs étrangers»
6. Programme d'appui à la conversion à l'agriculture biologique
7. Évènements à venir

Au cours de la dernière année, le Réseau a versé 45 199 \$ pour les services-conseils en relève et établissement, 206 273 \$ pour les autres services-conseils individuels, 47 668 \$ en services-conseils collectifs, pour un total de 299 140 \$. Pour ce qui est du Programme d'aide au développement des entreprises agricoles (PADEA), les montants versés totalisent 314 906 \$. Enfin, le ratio de frais administratifs par rapport aux aides financières accordées est en diminution depuis 2006-2007 et représente pour 2009-2010, 14,3%. Ajoutons que le pourcentage des frais d'administration par rapport au chiffre d'affaires s'élève à 5,6%.

## 2. DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2010

Lors de la réunion du conseil d'administration du 29 juin dernier, différentes modifications ont été adoptées, notamment en ce qui concerne le budget 2010-2011 et l'offre de services 2010-2011. Les modifications à l'offre de services vous sont présentées dans le présent bulletin.

Par ailleurs, le Président a signé l'addenda à la Convention MAPAQ-Réseau Agriconseils 2009-2013 et autorise M. Pierre Desrosiers à signer la convention intitulée « *Convention d'aide financière des Clubs-Conseils 2010-2011 relative à l'Entente de partenariat MAPAQ-UPA sur les services –conseils pour un développement durable des exploitations agricoles* » ainsi que les différents documents relatifs aux activités administratives courantes. Le processus administratif avec les Clubs conseils en agroenvironnement est opérationnel depuis le 1 juillet 2010.

### 3. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES OFFICIERS

Voici les changements au conseil d'administration.

Cinq nouveaux administrateurs ont été nommés au conseil d'administration au cours des derniers mois. Il s'agit de M. Jaclin Bisaillon, producteur agricole, représentant de l'UPA comme utilisateur de services-conseils, de M. Michel Hébert, représentant de la relève, de M. Robert Beaulieu, Directeur régional du MAPAQ, Mme Line Desloges, représentante des conseillers de la région et M. Jérôme-Antoine Brunelle, représentant d'un organisme du milieu, de la Conférence régionale

des élus de la Vallée du Haut-St-Laurent. Le Réseau tient à remercier la participation des administrateurs sortants, Messieurs François Vincent, Jacques Notaro, Éric Andriamanjay et Mesdames Jeanne McKenzie et Nathalie Tanguay.

Par ailleurs, M. Eddy Proulx a été reconduit pour un troisième mandat à la présidence du Réseau. Il en est de même pour M. Serge Beaulieu à la vice-présidence. Enfin, Mme Jany Ménard a été nommé au comité exécutif.

### 4. OFFRE DE SERVICES 2010-2011

Peu de changements ont été apportés à l'offre de services 2010-2011. Tous les services-conseils ont été reconduits aux mêmes conditions. Un nouveau service fait toutefois son apparition cette année. Il s'agit des services-conseils pour l'appui à la conversion à l'agriculture biologique décrit à

la page suivante. De plus, nous avons décidé d'offrir une aide financière pour la production en grandes cultures en développement (houblon, millet perlé, sorgho sucré, stevia, colza-canola, caméline, miscanthus, triticale, tournesol, lin et panic érigé). Ces services sont subventionnés à 75 % des

dépenses admissibles, jusqu'à un maximum annuel de 1000 \$ par entreprise. Enfin, vous trouverez, sur la page régionale du site Internet des réseaux Agriconseils [www.agriconseils.qc.ca/site/region/10/1/3/14](http://www.agriconseils.qc.ca/site/region/10/1/3/14), l'offre de services détaillé 2010-2011 du Réseau Agriconseils Montérégie Ouest.

### 5. PROJET DE «GUIDE ANNUAIRE POUR LES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS»

Un guide unique de références et de ressources à l'intention des quelque 3 000 travailleurs étrangers qui occupent des emplois saisonniers de 4 à 6 mois sur le territoire de la Conférence régionale des élus (CRÉ) Vallée-du-Haut-Saint-Laurent est en voie de réalisation. Cette initiative du réseau Agriconseils Montérégie-Ouest aidera les travailleurs étrangers à bien s'intégrer en ayant accès à des informations pertinentes répondant à leurs préoccupations pendant leur séjour au Québec. Ce sont à la fois les travailleurs étrangers

et les entrepreneurs agricoles qui les emploient qui en bénéficieront. La firme SynerAction Management ([www.syneraction.ca](http://www.syneraction.ca)) qui est spécialisée en ressources humaines et en gestion de la relève dans le domaine de l'agriculture a été retenue pour la réalisation de ce guide qui sera disponible en français et en espagnol.

Le projet a obtenu une aide financière de la part de la Conférence régionale des élus (CRÉ) Vallée-du-Haut-Saint-Laurent pour sa réalisation.

## 6. PROGRAMME D'APPUI À LA CONVERSION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

À compter de cette année, les Réseaux seront responsables de l'administration du volet 1 du Programme d'appui à la conversion à l'agriculture biologique. Voici les principales modalités :

### Clientèle admissible

Les exploitations agricoles certifiées ou celles qui ont entrepris une démarche de certification, y compris les exploitations agricoles faisant de la transformation à la ferme. Pour être admissible, l'entreprise agricole doit minimalement être inscrite auprès d'un certificateur.

### Activités admissibles

- Visite des installations et consultations des documents administratifs accompagnés d'un rapport identifiant les non-conformités par rapport aux exigences liées à la certification biologique;
- Développement des procédures, des outils de gestion et des documents nécessaires à la présentation de données et de renseignements (plan de production et registres adaptés aux besoins de l'entreprise);
- Soutien de l'exploitant pour développer et organiser la documentation qui consigne les renseignements exigés dans le cadre de la certification biologique;
- Conseils relatifs à la mise en conformité avec les normes biologiques de référence des équipements, des techniques et des procédés.

### Exclusion

Toute forme de suivi technique et agronomique dans la mise en application des normes biologiques de référence sur une entreprise agricole. Ces services demeurent admissibles au programme des services-conseils.

### Critères de qualification des dispensateurs de services

- Connaître et maîtriser les normes biologiques de référence et reconnaître les non-conformités relatives aux intrants, aux techniques et procédés utilisés;
- Détenir une formation d'inspecteur en agriculture biologique ou dans un autre domaine d'inspection en lien avec le secteur agroalimentaire ou avoir déjà réalisé des activités d'inspection en agriculture biologique;

### Aide financière

L'aide consentie pourra atteindre **70 % des dépenses admissibles** jusqu'à concurrence de **2 000 \$ par entreprise**, et ce, pour toute la durée du programme. Les dépenses admissibles pourront inclure des frais de déplacement engagés (transport, repas et hébergement) pour dispenser les services-conseils.

**7. ÉVÈNEMENTS À VENIR**

**18 Août 2010**

Golf des intervenants en milieu agricole au  
Club de Golf St-Anicet



**21 septembre 2010**

Prochain rencontre du conseil d'administration  
du Réseau Agriconseils Montérégie-Ouest

**1 février 2011**

Journée de la gestion à l'Hôtel Plaza,  
Valleyfield

**10 février 2011**

Journée de la gestion à la Salle communautaire  
de la Paroisse Très Saint-Sacrement, Howick

« Les gouvernements du Canada et du Québec ont annoncé, le 27 avril 2009, la signature de l'accord bilatéral Québec-Canada Cultivons l'avenir, qui comporte un investissement de 192 millions de dollars sur une période de cinq ans et qui vise à soutenir la croissance et à assurer une plus grande prospérité du secteur québécois de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles (PADEA), dont l'administration a été confiée aux Réseaux Agriconseils, fait partie de cette entente. Un montant de 29 millions de dollars a été alloué par Agriculture et Agroalimentaire Canada pour la mise en œuvre de ce programme jusqu'au 31 mars 2013. »